

Rapport d'activité 2020 du Service de l'agriculture

4	Service de l'agriculture (SAgri)	25
4.1	Mission et prestations	25
4.2	Paiements directs et mesures environnementales	26
4.2.1	Paiements directs	26
4.2.2	Reconnaissance des exploitations	26
4.2.3	Protection de l'environnement, de la nature et du paysage	26
4.3	Aides structurelles	27
4.3.1	Subventions à fonds perdu	27
4.3.2	Crédits d'investissements	28
4.3.3	Aides aux exploitations paysannes	28
4.3.4	Fonds rural cantonal	29
4.4	Aménagement du territoire	29
4.5	Promotion des produits, élevage et viticulture	29
4.5.1	Promotion des produits agricoles	29
4.5.2	Elevage bovin	29
4.5.3	Elevage chevalin	30
4.5.4	Elevage porcin, ovin et caprin	30
4.5.5	Viticulture	30
4.6	Participation à des commissions	30
4.7	Evénements particuliers	30

4 Service de l'agriculture (SAgri)

Chef de service : Pascal Krayenbuhl

4.1 Mission et prestations

Le Service de l'agriculture (SAgri) est chargé d'appliquer les mesures de politique agricole fédérale et cantonale. Il administre les paiements directs et soutient l'agriculture fribourgeoise en encourageant les améliorations structurelles, la promotion des produits, de l'élevage et de la viticulture, ainsi que les mesures environnementales, paysagères et d'accompagnement social. Il veille à la protection des sols agricoles et collabore à l'application du droit sur le bail à ferme agricole.

4.2 Paiements directs et mesures environnementales

4.2.1 Paiements directs

Le Service est chargé de la gestion des paiements directs fédéraux et des contributions cantonales spécifiques. En 2020, 2360 exploitations agricoles, ainsi que 552 exploitations d'estivage ont bénéficié de ces contributions.

Le tableau suivant présente les contributions versées en 2020.

Genre de contributions	Parts versées par le canton en milliers de Fr.	Parts versées par la Confédération en milliers de Fr.	Contributions totales en milliers de Fr.
Contribution au paysage cultivé		29 692	29 692
Contribution à la sécurité de l'approvisionnement		79 445	79 445
Contribution à la biodiversité	562	18 506	19 068
Contribution à la qualité du paysage	1 223	11 005	12 228
Contribution au système de production		38 621	38 621
Contribution à l'efficacité des ressources		3 107	3 107
Contribution à la transition		5 655	5 655
Total paiements directs	1 785	186 031	187 816
Contributions aux cultures particulières		5 433	5 433
Supplément pour les céréales		1 460	1 460
Contributions pour la protection des eaux	84	271	355
Contributions cantonales à l'estivage	210		210
Total des contributions	2 079	193 195	195 274

Les contributions cantonales d'estivage sont allouées en vue d'encourager la mise en valeur de la production fromagère dans la région d'estivage. Le montant versé pour l'année 2020 a été de 210 000 francs. Il a été réparti entre 55 bénéficiaires, selon le volume de production engendré sur chaque site d'estivage et destiné à la commercialisation. Pour 2020, cela représente environ 6 centimes par kilo de lait pour un volume total de 3 494 598 kg de lait.

Le projet d'actualisation de la couverture du sol, respectivement de la surface agricole utile, est en phase finale. La commune de Corbières, secteur Villarvolard a été contrôlée et les plans mis en consultation en 2020.

4.2.2 Reconnaissance des exploitations

En 2020, 74 décisions de reconnaissance ou de révocation ont été prises ; 24 communautés complètes ont été formées pour 18 dissoutes, et 6 communautés partielles formées pour 11 dissoutes, ainsi que 15 nouvelles exploitations simples reconnues.

4.2.3 Protection de l'environnement, de la nature et du paysage

4.2.3.1 Protection de la nature : biodiversité et mise en réseau

4.2.3.1.1 Qualité 2

En 2020, 1114 exploitants à l'année et 398 exploitants d'estivage ont touché des contributions à la biodiversité pour un montant global de 4 619 735 francs. Ce chiffre comprend le niveau de qualité 2 dans la surface agricole utile (SAU), ainsi que les surfaces vertes riches en espèces dans l'estivage pour un montant de 1 480 960 francs. Il est à noter que certains exploitants peuvent avoir une exploitation de base et une exploitation d'estivage.

4.2.3.1.2 Mise en réseau

En 2020, le nombre de projets « réseaux écologiques » se montait à 48 sur l'ensemble du canton. Un nouveau réseau a été initié en 2020 sur la commune de Neyruz, accompagné par la biologiste du réseau voisin de Sarine Ouest, permettant ainsi un suivi optimal et une cohérence dans les mesures mises en place. Ainsi, selon les développements futurs de la politique agricole, une éventuelle fusion de ces deux réseaux pourra être envisagée sans difficulté. Par ailleurs, le réseau de Rueyres-les-Prés s'est agrandi de manière significative, en englobant les anciennes communes de Morens et d'Autavaux, doublant la SAU du projet.

Le montant des contributions versées aux agriculteurs fribourgeois pour des mesures en faveur de la mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité est une fois encore en très légère augmentation, atteignant 5 620 939 francs en 2020. Au total, 1590 exploitants fribourgeois ont bénéficié de ces contributions.

4.2.3.2 Protection de l'eau

En application du règlement du 21 juin 2011 sur les eaux (RCEaux), le Service a versé des indemnités à la surface à 54 agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants : Avry, Courgevaux, Domdidier, Gurmels, Lurtigen, Middel et Neyruz. Le montant total des subventions versées pour les projets « nitrates » s'élève à 355 208 francs. La part cantonale des indemnités versées (24 % du total) s'élève à 84 299 francs répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages, le solde étant à charge de la Confédération.

4.2.3.3 Protection de l'air

Le « Programme d'efficience des ressources » soutenant l'utilisation des pendillards est bien suivi dans le canton. La Confédération a prolongé le programme pour 2020 et 2021.

4.2.3.4 Protection des sols

Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service a préavisé 254 demandes de permis de construire en zone agricole relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol.

4.2.3.5 Qualité du paysage

L'ensemble du territoire est couvert par des projets de qualité du paysage. Toutes les exploitations fribourgeoises ont la possibilité de choisir des mesures selon le catalogue de mesures proposées et d'adhérer à un projet de qualité du paysage. Au total 1 994 exploitations et 505 exploitations d'estivage participent à ce programme pour un montant global de 12 228 008 francs, dont 10 % sont à la charge du canton.

4.3 Aides structurelles

4.3.1 Subventions à fonds perdu

4.3.1.1 Subventions ordinaires

4.3.1.1.1 Améliorations foncières (subventions ordinaires)

Les contributions pour les améliorations foncières (AF) sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que remaniement parcellaire, chemin, assainissement de terrain, remise à ciel ouvert de ruisseaux, irrigation, adduction d'eau et raccordement électrique. Les améliorations foncières bénéficient de subventions cantonales et fédérales.

4.3.1.1.2 Bâtiments ruraux (subventions ordinaires)

Les contributions pour les bâtiments ruraux sont des aides pour la construction ou la transformation de bâtiments d'exploitation, de laiteries ou de bâtiments d'alpage. Les bâtiments ruraux bénéficient de subventions cantonales et fédérales. A relever que les bâtiments en zone de plaine ne bénéficient que d'une subvention cantonale.

Subventions ordinaires versées en 2020	Subventions cantonales en Fr.	Subventions fédérales en Fr.	Total en Fr.
Améliorations foncières	4 469 262	4 833 745	9 303 007
Bâtiments ruraux	2 648 412	2 163 825	4 812 237
Total versé en 2020	7 117 674	6 997 570	14 115 244

Le montant total des travaux soutenus par les subventions ordinaires représente environ 50 millions de francs.

4.3.1.2 Subventions du Fonds des améliorations foncières (Fonds des AF)

Le Fonds des améliorations foncières (AF) est un fonds cantonal. Il est utilisé pour subventionner des entreprises d'améliorations foncières agricoles d'un coût peu élevé et permet notamment de participer au financement d'études dans le domaine du génie rural et des bâtiments ruraux. Les contributions du Fonds des AF sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que groupement volontaire de parcelles, chemin, assainissement de terrains, adduction d'eau, raccordement électrique, irrigation, ruraux et bâtiments alpestres. A noter que les travaux subventionnés à l'aide du Fonds des AF ne bénéficient pas de subventions fédérales.

Subventions du Fonds des améliorations foncières versées en 2020	Fr.	798 959
---	------------	----------------

Le montant total des travaux soutenus par le Fonds des AF représente environ 3 millions de francs.

4.3.2 Crédits d'investissements

Il s'agit de prêts financés par la Confédération dont la gestion est déléguée au canton.

Prêts accordés en 2020 en faveur des personnes physiques	Fr.	22 503 000
---	------------	-------------------

Il s'agit de prêts essentiellement accordés pour des aides initiales, des constructions et transformations de maisons d'habitation, de bâtiments d'exploitations, de constructions de poulaillers, d'achats d'exploitation par le fermier, de diversifications et petites entreprises artisanales.

Prêts accordés en 2020 en faveur des personnes morales	Fr.	2 160 000
---	------------	------------------

Il s'agit de prêts accordés pour des constructions et transformations de laiteries, ainsi que d'ouvrages en faveur des communes et syndicats.

Le total des prêts accordés par les crédits d'investissements en 2020 s'élève à 24 663 000 francs. Le total des prêts accordés par les crédits d'investissements en cours s'élève à 165 511 958 francs.

4.3.3 Aides aux exploitations paysannes

Il s'agit de prêts financés à parts égales par la Confédération et par le canton dont la gestion est déléguée au canton.

Prêts en 2020

But	Montant en Fr.
Conversions de dettes existantes	50 000
Aides destinées à surmonter des difficultés financières exceptionnelles	647 000
Total en 2020	697 000

Le total des prêts accordés à titre d'aide aux exploitations paysannes en cours s'élève à 6 686 200 francs.

4.3.4 Fonds rural cantonal

Il s'agit de prêts financés par le canton, par le biais du Fonds rural cantonal.

Prêts accordés en 2020 en faveur des personnes physiques	Fr.	2'957'000
---	------------	------------------

Il s'agit de prêts accordés pour des travaux de construction/rénovation diverses (habitations et bâtiments d'exploitation), des achats de terres et domaines, des entreprises de mise en valeur, des chemins alpestres et des mesures de diversification.

Prêts accordés en 2020 en faveur des personnes morales	Fr.	0
---	------------	----------

Le total des prêts accordés par le Fonds rural cantonal en 2020 s'élève à 2 957 000 francs. Le total des prêts accordés par le Fonds rural cantonal en cours s'élève à 25 045 227 francs.

4.4 Aménagement du territoire

Le Service préavise les demandes de permis de construire en zone agricole et celles concernant les immeubles ayant fait l'objet d'améliorations structurelles. L'examen des dossiers de plans d'aménagement consiste à évaluer l'impact des modifications proposées sur l'agriculture.

Les dossiers suivants ont été préavisés durant l'année 2020 :

- > 678 demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, transformations d'habitations, de hangars, de poulaillers, de serres, de tunnels en matière plastique, de fermes de colonisation, de chalets d'alpage, d'installations de biogaz et de constructions liées aux activités accessoires non agricoles ;
- > 176 demandes émanant directement d'agriculteurs ou de communes, relatives au calcul des unités de logement ou à diverses installations agricoles ;
- > 21 dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, d'examen préalable ou d'examen final, d'études préliminaires en vue de la révision du plan d'aménagement local (PAL), ainsi que de zones de protection de sources.

4.5 Promotion des produits, élevage et viticulture

4.5.1 Promotion des produits agricoles

Le canton soutient des actions de promotion des produits agricoles afin de renforcer l'image des produits fribourgeois ainsi que de favoriser leur mise en valeur sur les marchés. Pour l'année sous revue, le canton a versé des aides pour 42 projets et notamment 450 000 francs à l'association Terroir Fribourg qui est la principale coordinatrice pour la promotion des produits agricoles fribourgeois.

Dans le cadre du Plan de relance 2020, les deux opérations Kariyon, menées conjointement avec la DEE, ont permis de soutenir la consommation locale et d'injecter 32 millions de francs dans l'économie de proximité. La première opération permettait d'acquérir des bons auprès des producteurs et commerces locaux avec un rabais de 20 %, la seconde avec un rabais de 10 %, rabais pris en charge par l'Etat.

4.5.2 Elevage bovin

En 2020, le canton a alloué 217 118 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage bovin fribourgeois. A ce chiffre s'ajoutent 550 000 francs en tant que soutien financier à l'écoulement du gros bétail sur les marchés publics surveillés.

A la suite de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, la majorité des manifestations n'ont pas eu lieu, entre autres les trois manifestations de niveau national organisées dans le canton de Fribourg, à savoir le Marché-Concours des taureaux, l'Expo Bulle et la Junior Bulle Expo.

4.5.3 Elevage chevalin

En 2020, le canton a alloué 42 590 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage chevalin fribourgeois.

4.5.4 Elevage porcin, ovin et caprin

Le soutien cantonal 2020 s'élève à 16 777 francs pour les mesures concernant l'élevage porcin (contribution au Service sanitaire) et à 78 818 francs pour les mesures de soutien à l'élevage ovin et caprin.

4.5.5 Viticulture

La vendange 2020 a fourni un rendement pour l'ensemble du vignoble cantonal de 778 649 kg tous cépages confondus. La surface inscrite au cadastre viticole est de 116,2 ha. Des statistiques de détail sont disponibles sur le site du SAgri¹.

4.6 Participation à des commissions

Le Service participe à la :

- > Commission consultative pour l'agriculture ;
- > Commission pour l'amélioration des structures en agriculture (CASA) ;
- > Commission de recours en matière d'améliorations foncières (CRAF) ;
- > Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières ;
- > Commission d'acquisition des immeubles (CAI) ;
- > Commission pour la protection des végétaux (CPV) ;
- > Commission de dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée ;
- > Commission de viticulture ;
- > Commission consultative pour la mise en réseau.

4.7 Événements particuliers

Le Service a participé de manière intensive aux travaux concernant le rapprochement avec Grangeneuve.

Dans le cadre de la politique agricole PA22+, le Service a contribué à la prise de position du canton.

Le Service a participé aux travaux d'élaboration de la Stratégie de développement durable et du futur Plan climat. Il assure sur ces dossiers la coordination avec la DIAF et les autres unités de la Direction.

Le Service a consolidé l'application AS-Agri (SAP) permettant de gérer les subventions et les crédits destinés aux aides structurelles agricoles.

Le Service a participé au projet pilote de la Stratégie Agricole Régionale Broye (SAR).

Le Service a suivi des travaux en lien avec les mandats « Valorisation des matériaux terreux dans l'agriculture », mandats attribués dans le cadre de la stratégie Développement durable du Canton.

Le Service a contribué aux travaux préparatoires en vue de réaliser un projet de développement régional dans le Seeland.

Le Service a participé aux travaux d'élaboration du Plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire et économique due au coronavirus.

Le service a versé de manière anticipée l'acompte des paiements directs en mai 2020 afin de soutenir les exploitations agricoles dans le cadre de la pandémie de Covid-19.

Le Service a participé à plusieurs projets d'irrigation d'ampleur dans la Broye et le Seeland.

¹ [Viticulture du canton de Fribourg | État de Fribourg](#)